

DELIBERATION

SEANCE DU COLLEGE DU 2 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021-5-01

Président

Thierry COULHON

Présents :

Jean-Luc ADAM
Yann ALGAN
Valérie BOTTA-GENOULAZ
Sylvie BRAU-NOGUE
Hélène BURLET
Stéphane DALMAS
Sylvain FERREZ
Manuelle FRANCK
Daniela Cristina GHITULICA
Philippe GILLET
Caroline GRUSON
René GUINEBRETIÈRE
Pierre HENRIET
Isabelle OSWALD
Marine RIBALS
Jean-Claude SIRARD
Nathalie VERGNOLLE

Excusés :

Geneviève ALMOUZNI
Michel BIDOIT
Guisepina GIGLIA-MARI
Ronny HEINTZE
Paul INDELICATO
Sonia DE LA PROVÔTE
Aurélien PERRIER-PINEAU
Benjamin PEUTEVYNCK
Didier ROUX
Cathie VIX

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Vu la Loi organique n° 2017-54 du 20 janvier 2017 relative aux autorités administratives indépendantes et autorités publiques indépendantes ;

Vu la Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la Loi n°2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

Vu la Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le Code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3, L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu le Décret n° 2014-1365 du 14 novembre 2014 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur notamment l'article 2 alinéa 2 et l'article 7 ;

Vu le Décret du 30 octobre 2020 portant nomination du président du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret du 30 octobre 2020 portant nomination au collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Le référentiel d'évaluation des formations de 1^{er} et de 2^{ème} cycle est approuvé à la majorité avec 15 voix (17 votants).

Le président du Hcéres



Thierry Coulhon